



وزارة الزراعة
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

مشروع التسيير المستدام للموارد الطبيعية
والتجهيز البلدي وتنظيم المنتجين الريفيين - بروكري

PROJET DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES
NATURELLES, D'ÉQUIPEMENT COMMUNAL ET DE
STRUCTURATION DES PRODUCTEURS RURAUX
(PROGRES)

لجنة إبرام الصفقات العمومية
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS
CPMP/UGP - PROGRES

رقم :

Date :07/07/2026 بتاريخ

Le Président

الرئيس

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE MARCHÉ

Nom de l'Autorité contractante : Projet de Gestion Durable des Ressources Naturelles, d'Équipement Communal et de Structuration des Producteurs Ruraux-PROGRES

Dénomination du marché : Travaux de renforcement et de consolidation de 08 digues collectives en terre dans la zone d'intervention de PROGRES en deux lots distincts, Phase I du Programme d'aménagement 2026

Mode de passation : Appel d'Offres National Ouvert

Nombre de lots : 2

Numéro du DAON : N°03/CPMP/PROGRES/2026

Date de présentation aux candidats de l'AON : 28/04/2026

Date d'ouverture des plis : 20/05/2026

Nombre des offres reçues : 3

Le marché est attribué comme suit :

Lot 1 : Renforcement et consolidation de 04 digues collectives en terre dans les Moughataas de Djiguenny (01 digue), Monguel (01 digue) Maal (02 digues), à l'entreprise **SOMATRAL** pour un montant hors taxes de **Dix-Huit Millions Cinq Cent Soixante-Treize Mille Neuf Cent Soixante et Onze Ouguiya (18 573 971 MRU HT)** avec un crédit d'impôt qui sera fixé par la commission fiscale et pour un délai d'exécution de **six (6) mois**.

Lot 2 : Renforcement et consolidation de 04 digues collectives en terre dans les Moughataas de Kobenni (01 digue), Monguel (01 digue) et Maal (02 digues), à l'Entreprise **SNT-TP** pour un montant hors taxes de **Dix-Sept Millions Quatre-Vingt-Cinq Mille Soixante-Dix-Sept Ouguiyas (17 085 077 MRU HT)** avec un crédit d'impôt qui sera fixé par la commission fiscale et pour un délai d'exécution de **six (6) mois**.

La publication du présent avis intervient conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi N°2021-024 du 29 décembre 2021 portant code des marchés publics et de l'article 71 du décret N°2022-83 du 8 juin 2022 portant application de ladite loi.



Mohamed Lemine Ould Lemrabott